

**N° D'ORDRE : 2017-50**

## **MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER** **E X T R A I T**

### **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 29*  
*Présents : 25*  
*Pouvoirs : 3*  
*Excusés : 0*  
*Absents : 1*  
*Qui ont pris part*  
*à la délibération : 28*  
*Date de convocation : 21 mars 2017.*

SEANCE DU 27 MARS 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard – MME ROURE Simonne – M. MARIN Michel – MME GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18H35) – M. BLANC Romain – MME DEFAUX Catherine (arrivée à 18H35) – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude – MME DEMIERRE Colette – MME ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – MME ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel – MME PICHARD Laure – MME MATHIVET Séverine – MME LABROUSSE Sylvie — M. GRAZIANI Frédéric – MME ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – M. CORNU François – M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : MME MONTAGNE Françoise à M. Le Maire — M. LHOMME BERNARD à M. BALLESTER – MME BALS Fabienne à M. HOEHN Gérard.

Absent : MME LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

#### **05 - COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer au cours de la même séance sur les comptes de gestion du budget principal et sur les comptes de gestion du budget annexe de l'eau dressés par le comptable public qui les transmet au Maire au plus tard le 1<sup>er</sup> juin suivant l'exercice écoulé.

Il est précisé que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il correspond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget ;
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Parvenus dans les délais réglementaires impartis, les comptes et écritures du comptable public présentent des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demander à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir se prononcer

sur la concordance entre le compte de gestion du budget principal et le compte administratif.

Le Conseil délibérant, **DECIDE PAR 26 POUR ET 2 ABSTENTIONS**  
**(M. COIFFIER, M. PAPINIO)**

- d'adopter le compte de gestion 2016 du budget principal de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 Mars 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,  
Gilles VINCENT